

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03614

Numéro SIREN : 840 164 305

Nom ou dénomination : 2 Ride Holding

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2023 sous le numéro de dépôt 26524

**2 Ride Holding**  
Société par actions simplifiée au capital de 124.677.350 euros  
Siège social : 110 route de la Valentine, ZAC de la Valentine, 13011 Marseille  
840 164 305 R.C.S. Marseille

(la « Société »)

<p><b>EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE SURVEILLANCE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2023</b></p>
--

(...)

**Deuxième résolution**

***Examen de l'opportunité de maintenir Monsieur Christophe Sicaud  
dans ses fonctions de président de la Société***

Le Président de Séance rappelle au Comité que :

- (i) conformément aux dispositions des articles 15.1 et 17.5 des statuts de la Société (...), le président de la Société peut être révoqué *ad nutum* (i.e. sans préavis et sans qu'aucune indemnisation ne soit due ou motivation donnée) par le Comité ; et
- (ii) Monsieur Christophe Sicaud a été informé par écrit, en amont de cette réunion, que le Comité envisage d'examiner l'opportunité de le maintenir dans ses fonctions de président de la Société, et a été invité à y participer pour faire part de ses éventuelles observations à ce sujet.

(...)

Le Comité, après en avoir délibéré :

- (i) décide de révoquer Monsieur Christophe Sicaud de ses fonctions de président de la Société, avec effet immédiat ;
- (ii) remercie Monsieur Christophe Sicaud pour ses missions réalisées au titre de son mandat de président de la Société ;

(...)

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.***

**Troisième résolution**

***Examen de l'opportunité de nommer Monsieur Matthieu Bazil en qualité de président de la Société, en cas de révocation de Monsieur Christophe Sicaud de ses fonctions dans le cadre de la décision qui précède ; détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération***

En conséquence de la résolution qui précède, le Président de Séance indique au Comité qu'il convient de nommer un nouveau président en remplacement de Monsieur Christophe Sicaud et que cette

nomination est du ressort du Comité, conformément aux dispositions des articles 15.1 et 17.5 des statuts de la Société.

Puis, le Président de Séance propose au Comité de nommer Monsieur Matthieu Bazil en qualité de président de la Société.

Le Comité, après avoir écouté l'exposé du Président de Séance et après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Matthieu Bazil en qualité de président de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Monsieur Matthieu Bazil, préalablement pressenti :

(i) a déclaré accepter ces fonctions et affirmé ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette acceptation, ni n'être frappé par aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société ; et

(...)

Puis, le Président de Séance rappelle que Monsieur Matthieu Bazil, en sa qualité de président de la Société, représentera la Société à l'égard des tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs que la loi, les règlements en vigueur, les statuts de la Société et le pacte d'associés relatif à la Société attribuent expressément au Comité et aux actionnaires de la Société.

(...)

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

(...)

### **Sixième résolution**

#### ***Pouvoir pour les formalités légales***

Le Comité confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### ***Extrait certifié conforme***

DocuSigned by:  
  
B3779128D5904BE...

---

**Monsieur Matthieu Bazil**  
Président